

L'enseignement français à l'étranger repose sur une éducation plurilingue et pluriculturelle.

Chaque élève doit avoir l'opportunité de choisir le parcours linguistique le plus adapté à son projet personnel ;

Les axes de la politique des langues :

1. Le français :

Il s'agit de la langue de communication au sein de l'établissement

Pour les élèves non francophones, plus qu'une langue d'apprentissage, les élèves entretiennent un rapport privilégié au français qui passe par :

- une exposition à la langue française la plus large possible notamment dans les projets éducatifs et culturels
- des projets pédagogiques inter degrés : semaine de la lecture, printemps des poètes, prix littéraire, rencontre avec des écrivains français
- une approche par compétences qui met les élèves au cœur des apprentissages

Les élèves passent les certifications DELF/ DALF au niveau de la classe de 1^{ère}

2. L'espagnol :

Il s'agit de la langue du pays hôte. Le décret royal 806/93 fixe les conditions d'une perméabilité entre le système éducatif français et le système espagnol à tout moment de la scolarité de l'élève (cf document sur l'enseignement de l'espagnol au LFI Malaga)

3. L'anglais :

Son apprentissage démarre dès la Grande Section de maternelle avec des enseignants anglophones à raison de 1h/ semaine jusqu'en CP puis 1.5h /semaine à partir du CE1

Il se poursuit en collège et lycée avec le passage des certifications de Cambridge First (niveau B2) ou Advanced (niveau C1) en classe de Terminale

4. L'allemand / le latin : options possibles dès la 5^{ème}

Les élèves germanistes auront la possibilité de passer la certification Goethe B1 en classe de Terminale (à partir de 2019)